



CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux
Séance du 26 avril 2023

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal no 02-2023, du 28 mars 2023, concernant une demande de crédit TTC de CHF 115'000.00 + CHF 25'000.00 (arrondi) pour l'assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay);
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux mesures d'assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay), pour un montant TTC de CHF 115'000.00 + CHF 25'000.00, conformément au préavis municipal 02-2023 du 28 mars 2023 ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet achat par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
3. D'encaisser les subventions de l'Etat de Vaud ;
4. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service de l'environnement et de l'amortir par celui-ci.

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Marc Mocellin



La Secrétaire

Annick Vouilloz